

TEMPO!

ACCUEIL DE LOISIRS
PÉRISCOLAIRE MUNICIPAL

NIVEAU
CE2/CM

BOURG ÉLÉMENTAIRE

PROGRAMME D'ACTIVITÉS

DU 4 MAI AU 3 JUILLET 2020 INCLUS

INSCRIPTIONS OUVERTES DU 27 MARS AU 14 AVRIL 2020

Riorges
LA VILLE NATURE

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES DE 16H15 À 17H30

*Adhésion annuelle par enfant : 5€, 10€ ou 20€ selon le quotient familial,
pour une participation aux activités illimitée (sous réserve des places disponibles)*

LUNDI

NOUVEAU **LA VOLENTA** La volenta est une activité sportive innovante, un jeu collectif qui adapte les règles du flag rugby (sans contact) avec un ballon appelé vortex. *Atelier encadré par Maxime Travard.*

OU
NOUVEAU **JEUX DE THÈQUE** Baseball rustique, la thèque utilise divers objets à lancer (balle, ballon, frisbee etc...). Les variantes de ce jeu sont nombreuses. *Atelier encadré par Béatrice Combaret.*

MARDI

UKULÉLÉ / HARMONICA Découvre la musique à travers le ukulélé et l'harmonica. *Atelier encadré par David Thomas.*

JEUDI

LE PAPIER ÇA DÉCHIRE Dans cet atelier, tu vas pouvoir découvrir et travailler avec différents papiers. Tu pourras même repartir avec tes créations (origami, pixel art, bonbonnière, porte-clés, Paper toys) *Atelier encadré par Evelyne Chavanon.*

OU
NOUVEAU **PÉTANQUE** Divers ateliers t'aideront à mieux pointer et tirer. Surtout, le spécialiste t'expliquera le jeu et la tactique. *Atelier encadré par Cyrille Cortevat de la PVB.*

VENDREDI

RECUPE' CRÉATION À l'aide de matériaux de récupération, tu peux fabriquer de nouveaux objets étonnants... Fais travailler ton imagination !
Atelier encadré par Evelyne Chavanon.

OU
JEUX TRADITIONNELS Fruit d'une culture et d'une histoire, les jeux traditionnels et sportifs tels que « les barres », la balle aux prisonniers ou l'épervier sont des jeux moteurs avec des règles précises, simples et universelles.

Les activités sportives se déroulent généralement sur les installations communales nécessitant un trajet à pied ou en car. À titre exceptionnel, et après information des parents par mail, d'autres peuvent se dérouler à l'extérieur de l'école en fonction des opportunités (spectacle, visite, rencontre...).

Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découvertes pour l'enfant.
Il est préférable que celui-ci choisisse librement !



AUTRES POSSIBILITÉS APRÈS LA CLASSE

ÉTUDES SURVEILLÉES DE 16H15 À 17H15

Service gratuit ouvert à tous.
Inscription auprès des enseignants.

GARDERIE PÉRISCOLAIRE DE 16H15 À 18H30

Service gratuit réservé aux enfants dont les deux parents justifient qu'ils travaillent ou ont des contraintes d'emploi du temps particulières.
Dérogation possible entre 17h15 et 17h30 si frère ou sœur en activité Tempo – contacter le service Enseignement.

S'INSCRIRE POUR L'ANNÉE 2019-2020

POUR UNE PREMIÈRE INSCRIPTION

Si votre enfant n'était pas inscrit lors des premières périodes, une inscription préalable est nécessaire pour bénéficier de l'ensemble des services proposés. Compte tenu de la situation exceptionnelle, le dossier d'inscription est disponible sur le site de la ville : www.riorges.fr. Il peut être retourné une fois signé par voie postale avant la première participation de l'enfant. En cas de problèmes liés à l'impression du document, vous pourrez faire une demande d'envoi à votre domicile auprès du Service Jeunesse : service.jeunesse@riorges.fr. Les demandes d'inscription se font ensuite à la même adresse.

Pour rappel, Tempo fonctionne sur la base d'une adhésion annuelle de 5€, 10€ ou 20€ selon le quotient familial (20€ pour les non-Riorgeois). Les garderies et études sont, quant à elles, des services gratuits. Exceptionnellement, le règlement pourra être effectué en cours de période quand les enfants auront repris l'école.

PIÈCES À RENOYER POUR L'INSCRIPTION

Attestation d'assurance en responsabilité civile scolaire et extrascolaire, carnet de santé de l'enfant, livret de famille, un justificatif de domicile, la fiche de renseignements ainsi que la fiche sanitaire (téléchargeable sur le Portail Famille).

Pour bénéficier du tarif selon le quotient familial, fournir soit : une attestation de quotient familial CAF ou votre dernier avis d'imposition ou un justificatif de toute autre ressource imposable. *Si vous avez déjà fait calculer votre quotient familial pour la restauration scolaire ou Loisiriorges, il n'est pas nécessaire d'effectuer à nouveau cette formalité.*

DU 27 MARS AU 14 AVRIL 2020, SÉLECTIONNEZ LES ACTIVITÉS EN LIGNE

Pour l'accueil périscolaire, **l'année est divisée en trois périodes**. Une sélection des activités est nécessaire pour chaque période, elle s'effectue sur le Portail Famille accessible depuis le site internet de la ville : www.riorges.fr. Choisir «Inscrire les enfants à de nouvelles activités» puis sélectionner «Centre de loisirs».

La sélection des activités de la troisième période (du 4 mai au 3 juillet 2020) est ouverte du 27 mars au 14 avril 2020 inclus. **La validation des choix sera consultable** sur le Portail Famille, dans la rubrique « Visualiser les activités de mes enfants », à partir du vendredi 17 avril.

Pour les places restantes, les inscriptions seront rouvertes à partir du 21 avril. Elles ne seront validées que dans un second temps.



POUR TOUT RENSEIGNEMENT

SERVICE ENSEIGNEMENT

04 77 23 62 69 - service.enseignement@riorges.fr

SERVICE JEUNESSE

04 77 23 80 24 - service.jeunesse@riorges.fr

WWW.RIORGES.FR

